
Projet de stage d'observation en milieu professionnel obligatoire en juin pour les 550 000 élèves de lycée en classe de seconde

Une intention louable mais déconnectée du terrain pour le SNPTES-UNSA !

À l'ordre du jour du conseil supérieur de l'éducation (CSE) de ce jeudi 16 novembre, instance où siègent des représentants du SNPTES, deux textes prévoient l'instauration d'un stage obligatoire de 15 jours en juin pour les élèves de seconde générale et technologique (GT), ce stage serait intégré aux enseignements de cette classe.

En juin les élèves et les étudiants en BTS et en Bac PRO ont également des périodes de stages obligatoires et rencontrent déjà des difficultés à en trouver dans leur branche. Ils se replient alors sur des stages sans lien avec leur projet, sans lien avec la pratique et la technique de leur formation. Le SNPTES alerte sur cette mise en concurrence entre élèves qui ne pourra être que préjudiciable à la qualité des cursus suivis.

Pour le SNPTES, les élèves dont les parents travaillent dans des grandes entreprises ou qui ont un réseau professionnel seront avantagés par rapport aux élèves en milieu rural ou périphérique, ou en zone d'éducation prioritaire.

Pour le SNPTES, qu'un jeune puisse se rendre compte sur le terrain de la viabilité de son projet professionnel et qu'il puisse se confronter à la pratique et à la technique est une bonne chose ! Cependant, il est à craindre que la plupart ne se retrouvent sans stage ou avec un stage déconnecté de leur réel besoin. Pour le SNPTES, le risque est grand également que ces jeunes puissent être exploités pour effectuer des tâches sans intérêt pour eux par les entreprises ou les établissements, en remplacement des contractuels ou des intérimaires. Les tuteurs n'auront pas forcément la possibilité de s'occuper de ces jeunes qui n'ont pas de domaine d'expertise ou de projet bien définis et qui ne sont pas volontaires.

Enfin, le SNPTES s'interroge sur la finalité réelle de ces stages « garderie ». En effet, alors qu'ils sont présentés comme un élément essentiel de la préparation du parcours d'orientation des lycéens de la voie générale et technologique, et ajoutés aux « enseignements communs » de la classe de seconde, les textes prévoient d'en dispenser les élèves qui seraient en séjour de cohésion ou mission d'intérêt général, ou en service national universel (SNU). Or, ces dispositifs ne poursuivent pas du tout les mêmes objectifs qu'un stage d'observation !

Pour le SNPTES, un stage sur la base du volontariat avec un véritable encadrement serait une meilleure option et serait adapté aux besoins des élèves de seconde.

Choisy-le-Roi, le 16 novembre 2023